



CORONAVIRUS – COVID-19

COMMUNIQUE DU CONSEIL ADMINISTRATIF SEMAINE DU 2 AU 7 JUIN 2020

Conseil municipal

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 mai 2020, qui est entré en vigueur le 1^{er} juin 2020, Les séances plénières ou les séances de commissions se tiennent en mode présentiel ou par vidéoconférence, aux conditions et selon les modalités définies par le présent arrêté.

Conseil administratif

L'application de l'article 48, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, est abrogée, conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 mai 2020 qui est entré en vigueur le 1^{er} juin 2020.

Ecoles

L'espace de jeux de l'école du Manoir a été ouvert et une signalisation indiquant que ces jeux ne sont pas désinfectés et rappelant les mesures de distanciation sociale a été apposée.

Selon les directives du DIP, l'accès au préau demeure interdit.

Communication, information et manifestations

Le Conseil administratif décide d'annuler la fête nationale du 1^{er} août 2020.

Un message à la population sera adressé par le biais du site internet de la commune.

Social

L'édition 2020 du Festival Déschênés est annulée.

Entretien des bâtiments

Les locaux communaux restent fermés jusqu'à nouvel avis.

Routes & espaces publics

Le Conseil administratif décide que les places de jeux, situées dans l'espace public, et les espaces pétanque sont rouverts. Une signalisation indiquant que ces espaces ne sont pas désinfectés et rappelant les mesures de distanciation sociale sera apposée.

- Pré Byron

Le Conseil administratif décide que le parking, ainsi que le pré, demeurent fermés. Le stationnement le long du chemin Byron reste interdit.

Sports

- Activités sportives d'été

Les activités sportives d'été sont maintenues. Les inscriptions se feront directement auprès des prestataires. Ceux-ci devront fournir un plan de protection.

- Installations de Genève-Plage

Ces installations seront ouvertes du 10 juin au 20 septembre 2020.

L'accès se fera par ordre d'arrivée et sur deux tranches horaires, la première de 9h.00 à 14h.30 (fermeture des bassins à 14h.00) et la deuxième de 15h.00 à 20h.30 (fermeture des bassins à 20h.00). La situation pourra évoluer en fonction des directives énoncées par le Conseil Fédéral.

Tous les abonnements et les cartes de 10 entrées sont suspendus pour la saison 2020 et seront reportés sur la saison 2021.

Administration générale

- Emplois d'été

Les emplois d'été sont maintenus avec la mise en place d'un plan de protection.

Le Conseil administratif